



### Avis à tous les titulaires de permis

Veillez prendre note qu'aucun permis de l'Office de la protection du consommateur ne vous sera délivré ou ne sera modifié tant que l'immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite au Registraire des entreprises du Québec.

Si des changements ont été apportés à votre immatriculation, veuillez effectuer les modifications avant de transmettre la présente demande. Dans le cas où les modifications apportées n'apparaissent pas sur le site du Registraire des entreprises du Québec ([www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca)), veuillez joindre une copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée (c'est-à-dire portant une estampe de dépôt ou copie de l'envoi recommandé comme preuve de dépôt) ou une copie de la confirmation si les modifications ont été effectuées en ligne.

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi. Une demande de modification de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements et les documents requis.

### DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi :

- *Annexe C – Formulaire de déclaration d'ouverture du compte en fidéicomis d'un agent de voyages* (ci-joint) ;
- Copie des documents d'ouverture du compte en fidéicomis ;
- Copie de la fiche de signature du compte en fidéicomis.

### TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Tous les documents doivent être transmis à l'adresse suivante :

Office de la protection du consommateur  
Service des permis  
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450  
Québec (Québec)  
G1K 8W4

## ANNEXE C : Formulaire de déclaration d'ouverture du compte en fidéicomis d'un agent de voyages

- Joindre la fiche de signature et les documents d'ouverture du compte en fidéicomis de l'institution financière.
- Tout compte en fidéicomis doit être ouvert et maintenu au Québec.
- Il doit y avoir un compte distinct pour chaque devise.
- Une déclaration d'ouverture doit être faite pour chaque compte en fidéicomis.
- Une nouvelle autorisation doit être fournie pour chaque remplacement, ajout ou retrait d'une personne autorisée à effectuer les opérations relatives à un compte en fidéicomis.
- L'agent de voyages doit informer l'Office de la protection du consommateur de l'ouverture, de la fermeture et du transfert d'un compte en fidéicomis et lui indiquer le nom et l'adresse de l'institution financière ainsi que le numéro du compte.

[Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une autre annexe.]

### Renseignements sur l'agence de voyages

Nom :		
Adresse de l'établissement principal :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur :
Courriel :		

### Identification du compte en fidéicomis visé par la déclaration d'ouverture

Numéro de compte :		En devise :
Nom de l'institution financière :		Numéro de transit :
Adresse de l'institution financière :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Télécopieur :
Courriel :		

### Noms des personnes autorisées à effectuer les opérations bancaires sur le compte en fidéicomis

1. Titulaire de permis		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Ville :	Province :	
Code postal :	Date de naissance :	
2. Autre personne autorisée <input type="radio"/> (Autorisé à signer en remplacement du titulaire de permis)		ou cosignatairee <input type="radio"/> (Signataire obligatoire)
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Ville :	Province :	
Code postal :	Date de naissance :	
3. Autre personne autorisée <input type="radio"/> (Autorisé à signer en remplacement du titulaire de permis)		ou cosignatairee <input type="radio"/> (Signataire obligatoire)
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Ville :	Province :	
Code postal :	Date de naissance :	

### Certification

Requérant de permis :	
<b>J'autorise l'Office de la protection du consommateur à vérifier en tout temps l'état du compte en fidéicomis.</b>	
Signature du requérant :	Date :